

CHAMPEAUX – FORTIFICATIONS (PORTES, PONTS-LEVIS ET FOSSÉS)

Le village est pour la première fois mentionné *villa Campellis nomine*, soit *le domaine qui a pour nom les Petits-Champs*, en l'an 612, dans le testament de Sainte Fare, sœur de Saint Faron, Evêque de Meaux. Cette terre considérable était partagée entre Sainte Fare et ses Frères, issus de Haguerre, Chef du Conseil de Théodebert et Roi d'Austrasie.

Les variations toponymiques du nom de ce village sont les suivantes : *Campesium, Campellis In Bria, Champieurs, Champeaus en Brie, Champiaulx, Champeaux en Brie, Champeaulx-en-Brie, Champeault* et *Champaux*.

De ce monastère dans celui de Champeaux, que nous aurions dû apprendre, des religieuses y servaient. Après l'établissement des chanoines se faisait vers l'an 1100.

En mai 1544, François 1^{er} permettait aux habitants de Champeaux *"de faire clore et fermer ledit lieu, de murailles, tours, canonnières, barbicanes, ponts-levis, portes, poteaux, boulevards, fossés et autres forteresses requises"*. Les travaux étaient interrompus par les troubles causés par les Impériaux, et le manque de ressource.

Ces précautions ne suffisaient bien évidemment pas à préserver Champeaux des agressions, et en particulier celle du 16 septembre 1652 après-midi, commise par les Frondeurs faisant partie des Régiments du Prince de Condé, du Prince de Conty, auxquels s'était joint un Régiment d'un formé d'Allemands. Cet après-midi funeste voyait le bourg pillé, les portes de la Collégiale enfoncées puis brûlées, les archives, vases sacrés et ornements sacerdotaux de celle-ci détruits, l'église paroissiale Notre-Dame transformée en écurie, et deux personnes tuées, dont une par pendaison



En fait sous Charles IX, à cause des guerres civiles, on se bornait à ceindre le bourg, de profonds fossés sur lesquels étaient installés des pont-levis, aux trois portes.

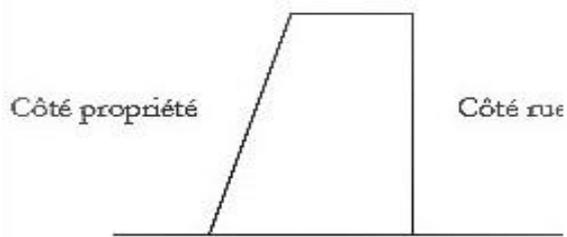
La première fut appelée **Porte de Saint-Léonard**, à cause qu'elle était voisine d'une chapelle de ce nom construite dans la campagne, située côté nord-ouest, menait à Melun. (Actuellement rue de la Libération).

La seconde **Porte de Courtenet**, au nord, qui conduisait à Paris et à Andrezel, à cause que le premier lieu qu'on trouvait au sortir, était un hameau de ce nom de la paroisse d'Andrezel. Ce hameau est détruit. (Ancienne rue de l'Orme. Actuellement rue Raoul Coutant).

La troisième était **Porte de Varvanne**, ainsi dite parce qu'elle conduisait au moulin. (Ancienne rue des Tilles. Actuellement rue Sarrazin Desmaraise)

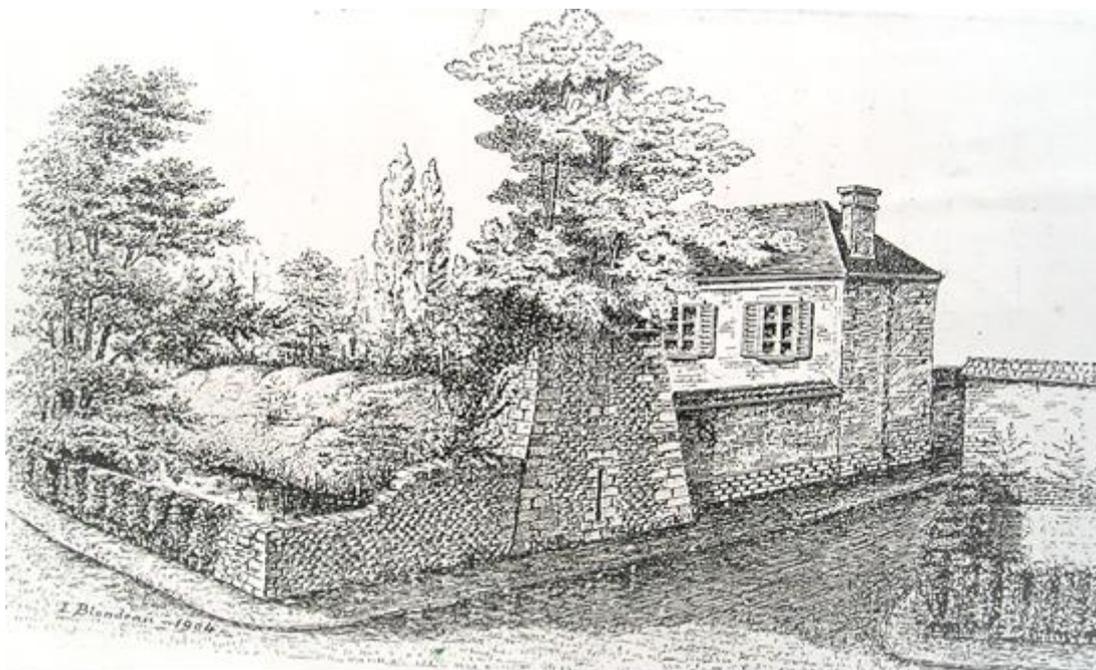
Du reste de la seconde **Porte** subsiste dans le mur de clôture de la propriété faisant face au l'ancien salon de coiffure.

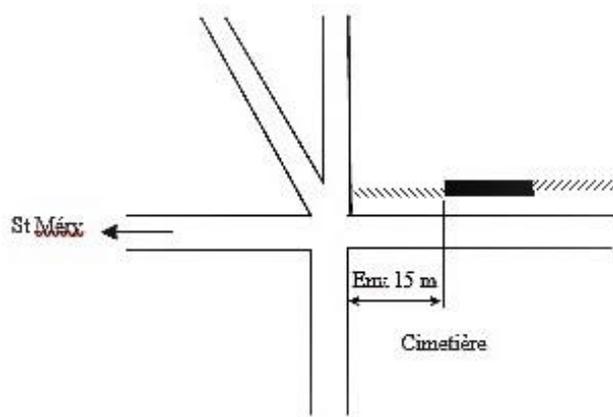




Longueur : 8 mètres. Hauteur : 3,35 mètres. Epaisseur du faitage : 2 mètres.

L'amorce maçonnée d'un des pieds de la troisième Porte est encore visible dans le mur situé quasiment en face l'entrée principale du cimetière.





Cette portion de mur a les dimensions suivantes :

Longueur : 6,05 mètres Hauteur : 4,30 mètres (en son milieu ; son faitage n'est pas horizontal)

A remarquer l'ouverture, un mètre de hauteur par 10 centimètres de largeur, située en son milieu et en partie basse.

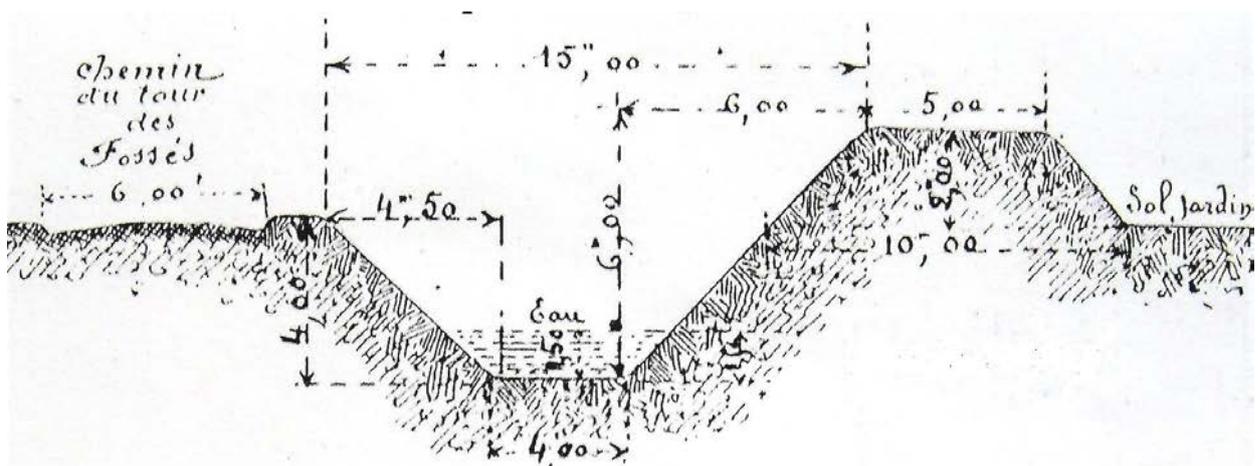
En parcourant le registre des délibérations du Conseil Municipal de Champeaux, nous voyons :

Le 6 octobre 1814 : A propos des grands fossés ceinturant Champeaux, il est mentionné que chaque riverain qui achèterait ou signerait un bail pour 99 ans, serait tenu de : "Planter une haie vive au dehors de l'enceinte de la commune et l'entretenir à ses frais, ou mieux y faire bâtir un mur de clôture, afin de prévenir les malheurs qui n'ont été jusqu'à ce jour que trop fréquents".

Le 6 janvier 1822 : Le conseil n'est pas d'accord sur la manière dont l'aliénation des fossés entourant la commune, doit se faire à savoir :

- Soit par bail emphytéotique de 99 ans : 5 voix
- Soit par vente au comptant : 4 voix.

Le 4 août 1881 : Les fossés qui entourent le village, seront approfondis par les propriétaires riverains, selon le plan déposé en Mairie, et ce d'ici le 15 octobre courant.



De nos jours, les grands fossés sont en grande partie comblés, sauf pour quelques tronçons subsistants au ouest et au sud ou sud-est du village.

En consultant les registres paroissiaux, nous avons 4 actes de décès :

Le dimanche 10.04.1689, inhumation de **BERTIN Louis**, cordonnier demeurant à Champeaux, âgé d'environ 60 ans, **trouvé noyé dans les fossés**. (Sur les 9 heures du soir).

a été leuc' l'art' 7^e & fousien pas la justice d'ic' Champeaux
 et en vertu d'une sentence rendue audit Champeaux par
 le haut justicier de la prévosté d'ic' Champeaux
 en date de ce jour d'aujourd'hui qui est ainsi que les copies des
 Inhumations par le justicier de la prévosté d'ic' Champeaux
 procureur fiscal de la dite prévosté et le justicier de Champeaux
 y demeurant fait la dite Inhumation ledit jour & fousien
 en présence de sept témoins qui ont assisté à ladite Inhumation
 savoir d'ic' Pierre Gallein procureur fiscal de M^r
 Pierre De Breuille marchand laboureur dem^r a Chaleaupine
 paroy d'ic' Champeaux de René De Fay maître d'ic' petite
 école de Villiers de Traz de Pierre Longueu de cette église
 laquelle ont signé avec moy
 Le Justicier de Champeaux
 Le Procureur Fiscal de Champeaux
 Le Curé de Champeaux
 Le Vicaire de Champeaux
 Le Scribe de Champeaux

MORCHOISNE Michel

Sources :

- Relevés systématiques des registres paroissiaux de Champeaux, par l'auteur.
- Canton de Mormant. Essais historiques. Editions AMATTEIS. (Cote Archives Départementale : BIB 106)
- Fortifications de Champeaux, par E. BLONDEAU (1908) (Cote Archives Départementale : AZ 9274)